LEVALOIS PNEUS SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : LD VOIE VERTE, ZI DE JARRY - IMM FUTURA
97122 BAIE-MAHAULT
524 267 465 RCS POINTE-A-PITRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2025 sur convocation de la gérance.

L'assemblé générale constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les lettres de convocation adressées aux associés ;
- la feuille de présence de l'assemblée et les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le rapport du Commissaire à la transformation ;
- les statuts de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée ;
- le texte des projets de résolutions soumis au vote de l'assemblée générale.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la société en société par actions simplifiée, fixation des conditions et modalités de cette opération ;
- Lecture du rapport de la gérance ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux apports sur la situation de la société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social ;
- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels ;
- Transformation de la Société en Société par actions simplifiée;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Nomination du Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

RESOLUTION 1 – APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la société conformément aux dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, , décide, en application des dispositions des articles L 223-43 et L 227-3 dudit Code de commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 150.000 euros. Il sera désormais divisé en 250 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison de Une action pour Une part.

Les fonctions de Gérant, exercées par Monsieur Frederic DERAINE et Monsieur Christian LEVALOIS prennent fin ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3 - ADOPTION DES STATUTS

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4 - NOMINATION DES ORGANES SOCIAUX

Nomination du Président

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de premier Président de la Société sans limitation de durée :

Monsieur Frédéric DERAINE
Né le 26/08/1966 à POINTE A PITRE

De nationalité Française
Demeurant Chemin de Bois de Rose – 97128 GOYAVE

lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 5 - RESOLUTION - EXERCICE SOCIAL

L'assemblée générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31/12/2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 6 - RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA TRANSFORMATION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 7 - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h00

Frédéric DERAINE



Christian LEVALOIS



LEVALOIS SERVICES

